



SYNDICAT DES EAUX DROME-RHONE

Place de la Fraternité
26270 LORIOI-SUR-DROME



EXERCICE 2024

JUIN 2025

SOMMAIRE

A. Préambule.....	5
B. Caractéristiques techniques du service.....	6
B.1. Caractéristiques générales du service	6
B.1.1. Organisation administrative du service.....	6
B.1.2. Conditions d'exploitation du service.....	7
B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	7
B.1.4. Indicateurs descriptifs	11
B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements - compteurs	11
B.2. Fonctionnement du service	13
B.2.1. Ressources alimentant le service de distribution.....	13
B.2.2. Total des volumes prélevés/produits sur les ressources	14
B.2.3. Système de traitement en place	15
B.2.4. Volumes mis en distribution – importés - exportés	15
B.2.5. Volumes consommés autorisés – volumes consommés – autres volumes.....	15
B.2.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	17
B.3. Etat du patrimoine.....	18
B.3.1. Réservoirs	18
B.3.2. Stations de pompage ou de surpression	18
B.3.3. Réseaux	18
B.3.4. Accessoires du réseau	20
B.3.5. Travaux réalisés.....	20
B.4. Faits marquants de l'exercice	22
B.4.1. Indice Linéaire de Pertes (ILP) et rendement de réseau	22
B.4.2. Renouvellement de branchements plomb.....	24
B.4.3. Nettoyage des réservoirs	24
B.4.4. Recherche de fuites.....	24
B.4.5. Consommation électrique.....	25
B.5. Qualité de l'eau	25
B.5.1. Qualité de la ressource.....	25
B.5.2. Qualité de l'eau distribuée	26
C. Tarification de l'eau et éléments financiers	27
C.1. Modalités de tarification	27
C.2. Facture type 120 m³	28
C.3. Recettes du service	29
C.3.1. Recettes d'investissement.....	29
C.3.2. Recettes de fonctionnement.....	30
C.4. Recettes du Déléataire	30
C.5. Amortissement des immobilisations – Subventions.....	30
C.6. Remboursement de la dette	30

D. Indicateurs de performance du service	31
D.1. Indicateurs visés par la réglementation	31
D.2. Indicateurs non visés par la réglementation	31
E. Projets à l'étude – programme de travaux 2025.....	32
F. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	33

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire	7
Tableau 2 : Avenant effectif au contrat de concession	7
Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation.....	11
Tableau 4 : Autre indicateur descriptif.....	11
Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements.....	11
Tableau 6 : Descriptif des ressources exploitées par le SEDR	13
Tableau 7 : Volumes prélevés sur chaque ressource	14
Tableau 8 : Traitement de l'eau	15
Tableau 9 : Evolution des volumes mis en distribution, importés et/ou exportés	15
Tableau 10 : Volumes consommés autorisés – Volumes consommés – Autres volumes.....	16
Tableau 11 : Ouvrages de stockage du SEDR	18
Tableau 12 : Ouvrages de pompage ou de suppression du territoire du SEDR.....	18
Tableau 13: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Source : RAD 2024).....	19
Tableau 14 :Evolution du nombre d'accessoires de réseaux en 2024	20
Tableau 15 : Travaux réalisés en 2024 par le syndicat.....	20
Tableau 16 : Travaux réalisés par le délégataire	21
Tableau 17 : Détermination des ratios caractéristiques	22
Tableau 18 : Caractérisation du réseau selon l'ILC.....	22
Tableau 19 : Caractérisation de l'état du réseau selon l'ILP	22
Tableau 20 : Evolution de l'ILP, de l'ILC et du rendement	23
Tableau 21 : Evolution de l'ILP par secteur	23
Tableau 22 : Evolution de la consommation électrique du service	25
Tableau 23 : Détail des tarifs applicables au 01/01/2025	28
Tableau 24 : Prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m ³	28
Tableau 25 : Recettes du délégataire.....	30
Tableau 26 : Etat de la dette	30
Tableau 27 : Annuité de la dette	30
Tableau 28 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)	31
Tableau 29 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)	31
Tableau 30 : Programme de travaux 2025	32

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Réservoir reprise de Chauras (Mirmande) 5

Figure 2 : Carte des communes membres en 2024..... 6

Figure 3 : Répartition par ressources des volumes produits sur l'exercice 2024..... 14

Figure 4 : Répartition des volumes consommés autorisés en 2024..... 16

Figure 5 : Volumes du cycle de l'eau potable 2024..... 17

Figure 6 : Evolution des volumes consommés autorisés, de pertes et du rendement du SEDR..... 24

Figure 7 : Répartition du prix de l'eau au 01/01/2024 et au 01/01/2025..... 29

A. PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux articles **L.2224-5** et **D.2224-1** du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, qui prévoient notamment que :

- ✓ Le président présente au comité syndical un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable**, destiné entre autres à l'information des usagers ;
- ✓ Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- ✓ Le rapport et l'avis du comité syndical sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur le **Rapport Annuel du Déléataire (RAD)**, exercice 2024, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>



Figure 1 : Réservoir reprise de Chauras (Mirmande)

B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

B.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

B.1.1. Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux Drôme-Rhône (SEDR) est compétent sur la production et la distribution de l'Eau Potable.

Il compte 9 communes adhérentes :

- | | |
|-----------------|--------------------|
| ✓ Clionsclat | ✓ Loriol-sur-Drôme |
| ✓ Condillac | ✓ Mirmande |
| ✓ Grâne | ✓ Saulce-sur-Rhône |
| ✓ La Coucourde | ✓ Savasse |
| ✓ Les Tourettes | |

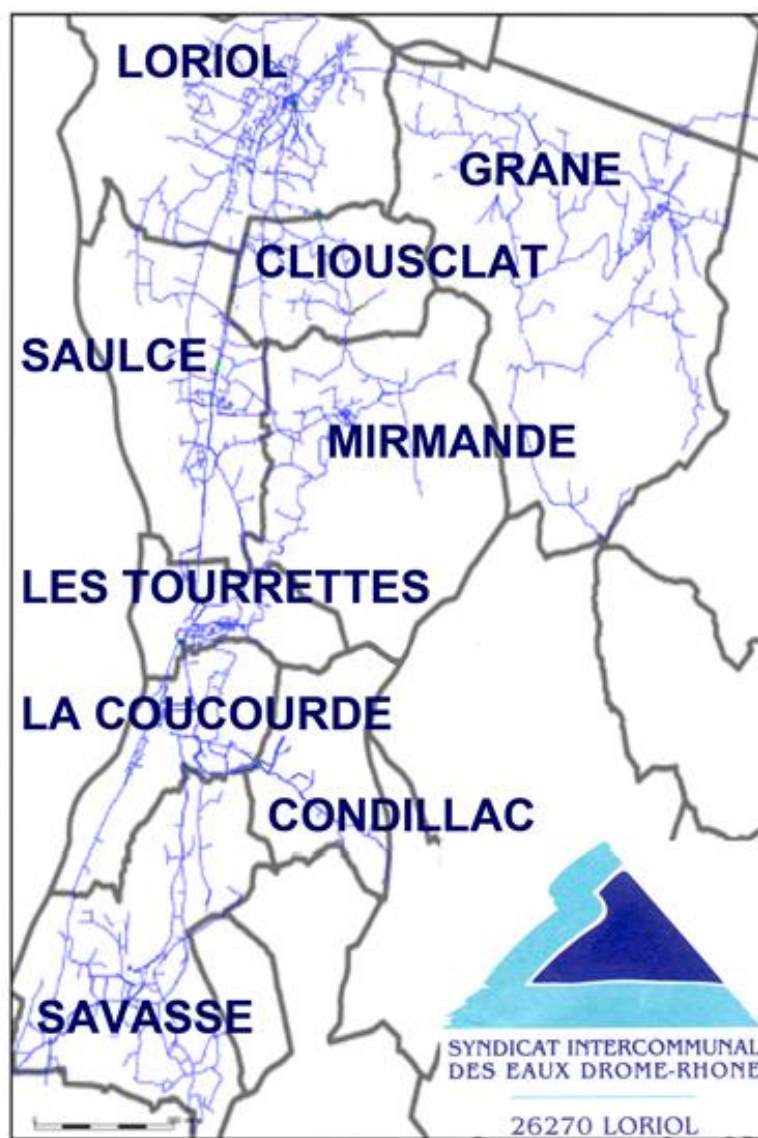


Figure 2 : Carte des communes membres en 2024

Le service est encadré par un règlement de service approuvé le 01/01/2020.

B.1.2. Conditions d'exploitation du service

Le mode de gestion retenue est la concession sur l'ensemble du périmètre. Le Syndicat dispose d'un contrat de concession par délégation de service public

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire

Service concerné	Délégataire	Début du contrat	Fin du contrat
Eau Potable	SUEZ – Basée à Montélimar	01/01/2020	31/12/2027

Au 31 décembre 2024, le présent contrat de concession a fait l'objet d'un avenant, dont le contenu est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Avenant effectif au contrat de concession

Avenant – Date de prise d'effet	Caractéristiques
Avenant n°1 – 01/01/2022	Intégration d'opérations de renouvellement pour le captage de la Négociale Intégration d'un nouveau réservoir (Malaire) Adaptation des conditions d'assurance Modification de la fréquence de renouvellement des compteurs Ajustement des charges de loyers Adaptation du protocole et calendrier de traitement des impayés - Intégration de la possibilité d'appliquer des frais de relance

B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

B.1.3.1. Prestations générales

Dans le cadre de ce contrat, les prestations assurées par le concessionnaire sont :

- ✓ Exploitation du service :
 - Application du règlement de service ;
 - Conduite, surveillance et entretien des installations du service ;
 - Maîtrise de la quantité et de la qualité des eaux produites et distribuées ;
 - Maintien de la continuité du service et gestion des éventuels crises ;
 - Recherche et réparations des fuites/casses ;
 - Relève des compteurs ;
 - Mise à jour du SIG et des inventaires ;
 - Maîtrise de l'impact environnemental ;
- ✓ Gestion des abonnés :
 - Accueil des usagers ;
 - Mise en service des branchements ;
 - Facturation ;
 - Perception de la redevance eau potable ;
 - Traitement des réclamations ;
 - Gestion des impayés ;
 - Instruction des demandes d'intention de commencement de travaux ;

- Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme ;
- ✓ Entretien :
 - Captages, ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) ;
 - Clôtures et voiries associées, espaces verts ;
 - Compteurs et organes du réseau ;
 - Branchements au réseau public ;
- ✓ Renouvellement :
 - Équipements électromécaniques tournant, hydrauliques et électriques et robinetterie ;
 - Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesures, anti-intrusion, informatiques, accessoires électroniques ;
 - Branchements et compteurs
- ✓ Travaux :
 - Appui technique du syndicat pour l'élaboration de ses projets
 - Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. ci-après : « points particuliers concernant le délégataire »)

Le délégataire dispose de l'exclusivité pour la réalisation des branchements neufs.

B.1.3.2. Points particuliers concernant le délégataire

✓ Insertion professionnelle :

Il est imposé au délégataire :

- Le recrutement de 3 alternants sur la durée du contrat ;
- L'organisation de 2 jours/an d'insertion (entretien d'espaces verts)

✓ Développement durable :

Le Délégataire s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires et impose des pratiques naturels à ses sous-traitants (engins récents, huiles biodégradables, respect des cycles biologiques, etc.).

Il s'engage à l'installation de ruches en lien avec un apiculteur local sur le site du réservoir de Chauras. Cet engagement a finalement été remplacé par la mise en œuvre d'une plaquette d'information sur le syndicat suite à la difficulté induite par l'exploitation au quotidien des ruches.

✓ Performance hydraulique du réseau :

Le délégataire doit mettre en œuvre dans le cadre de son contrat :

- L'installation de 2 réducteurs de pression à Clionsclat et Saulce-sur-Rhône dans un délai de 12 mois ;
- Le déplacement d'un réducteur de pression à Grane sur le secteur de Teyssonne dans un délai de 12 mois ;
- La mise en place de 70 dispositifs d'écoutes sur poteaux incendie (pour détection d'ouvertures non prévues) sur la durée du contrat ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place de la modulation de pression dans un délai de 24 mois ;
- L'analyse de l'état de détérioration des branchements en polyéthylène réparés ou renouvelés

- La réalisation d'un recensement de branchements longs dans un délai de 24 mois ;
- La réalisation de 105 km/an de recherche de fuite dont 60 km en secteur critique et 5 km sur fuites.

✓ Indice Linéaire de Perte (ILP), rendement et optimisation de la ressource :

Il est imposé au délégataire l'atteinte d'un ILP inférieur ou égal à :

- 3,00 m³/j/km en 2020
- 2,75 m³/j/km en 2021
- 2,44 m³/j/km en 2022
- 2,25 m³/j/km en 2023
- 2,16 m³/j/km en 2024
- 2,05 m³/j/km en 2025
- 2,00 m³/j/km en 2026
- 1,95 m³/j/km en 2027

Des objectifs par sous-secteurs lui sont également assignés : Juston, Rey-de-Saulce, Négociale – Val Brian et Teyssonne.

✓ Forage de La Négociale :

Il est imposé au délégataire la mise en place du logiciel de suivi Aquadvanced® dans un délai de 12 mois.

✓ Parc compteur : Obligation est faite au Délégataire de racheter le parc compteur au précédent Délégataire au montant de 198 650 € HT. Il sera propriété de la Collectivité à l'issue du contrat.

✓ Relève des compteurs :

Il est imposé au délégataire le renouvellement des compteurs particuliers de plus de 25 ans suite à l'avenant n°1.

Ils doivent être relevés 1 fois/an à la période de septembre à novembre. Le taux de relevé effectif doit progresser de façon suivante :

- 92% en 2020 ;
- 94% en 2021 ;
- 95% en 2022.

✓ Dispositif anti-intrusion :

Il est imposé au délégataire la généralisation du dispositif anti-intrusion sur 24 ouvrages de la Collectivité dès la première année d'exploitation.

✓ Gestion patrimoniale :

Il est imposé au délégataire la réalisation d'une analyse factuelle et prédictive dès la première année d'exploitation.

Un programme de travaux prioritaires de renouvellement des canalisations sera présenté avant le 31/12/2020. Il sera mis à jour tous les 3 ans.

✓ Outils numériques :

Il est imposé au délégataire la réalisation d'un SIG dans un délai de 24 mois ainsi que la mise en place d'une Gestion Électronique des Documents dans un délai de 12 mois.

✓ Ressources autonomes :

Il est imposé au délégataire l'identification des abonnés alimentés par une ressource autonome avec une mise à jour tous les 3 ans, dès la première année d'exploitation.

Les abonnés en hébergement saisonnier doivent être contrôlés dans un délai de 24 mois.

Aucune ressource autonome n'est aujourd'hui clairement identifiée sur le territoire du SEDR. Pour rappel, la déclaration d'une source, forage ou autre point d'alimentation en eau autre que le réseau d'eau potable doit être réalisée auprès de la mairie de résidence.

✓ Abonnés de type 3 :

Dans un délai de 6 mois, le délégataire est tenu d'établir un recensement exhaustif des abonnés de type 3 (usages présentant un risque pour le réseau).

✓ Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :

- Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat.
- Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique.
- Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
- Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.

✓ Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.

B.1.4. Indicateurs descriptifs

B.1.4.1. Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis (Hab.)	D101.0	14 903	14 903	14 903	14 903	14 903	-
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (en €/m ³)	D102.0	2.56908	2.59708	2.64177	2.73327	2.9347	+7.37%

L'estimation du nombre d'habitants est constante sur les 5 dernières années alors que le nombre d'abonnés évoluent à la hausse.

Les tarifs au 01/01/2025 connaissent une évolution significative, en partie liée aux nouvelles redevances « consommation » (elle remplace la redevance « lutte contre la pollution ») et « performance des réseaux d'eau potable » dues à l'Agence de l'eau.

B.1.4.2. Autres indicateurs

En principe, seulement pour services disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL)

Tableau 4 : Autre indicateur descriptif

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Indicateurs descriptifs	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (en jours)	D151.0	2	2	2	2	2	-

B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements - compteurs

L'évolution du nombre d'abonnés du service est présentée ci-après.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements

Type	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Nombre de clients	6 905	7 015	7 244	7 343	7 468	+1.7%
Nombre de branchements	6 783	6 879	6 940	6 874	6 964	+1.3%
Nombre de compteurs	7 242	7 368	7 560	7 461	7 641	+2.4%

Le nombre de client reflète, au 31/12, le nombre de personnes morales ou physiques ayant souscrit au service d'eau desservant un même emplacement. Un client peut posséder un ou plusieurs branchements et un ou plusieurs compteurs.

Le nombre d'abonnés à l'échelle du syndicat est de **7 468 pour l'exercice 2024**. Cela représente une augmentation de **1.7 %** par rapport à 2023.

La tendance à la hausse du nombre d'abonnés se poursuit sans interruption depuis à minima 2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Abonnés 31/12/2023	Abonnés domestiques au 31/12/2024	Abonnés non domestiques au 31/12/2024*	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Evolution 2024/2023
Clionsclat	324	298	28	325	+0.3%
Condillac	77	68	9	77	+0.0%
Grâne	982	915	74	989	+0.7%
La Coucourde	580	528	58	586	+1.0%
Les Tournettes	510	468	49	517	+1.4%
Loriol-sur-Drôme	2 739	2 500	316	2 816	+2.8%
Mirmande	383	329	51	380	-0.8%
Saulce-sur-Rhône	957	842	123	965	+0,8%
Savasse	791	748	65	813	+2.8%
TOTAL	7 343	7 468			+1.7%

*Y compris collectivités et professionnels

Toutes les communes connaissent une augmentation plus ou moins marquée de leur nombre d'abonnés, à l'exception de Mirmande qui présente un recul de 3 abonnés. A noter les évolutions importantes de cet indicateur sur les communes de Loriol-sur-Drôme et Savasse (respectivement +2,8% chacune).

A l'échelle du syndicat, le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,00 habitants par abonné**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,1 abonnés/km au 31/12/2024 (18,80 abonnés/km au 31/12/2023). L'augmentation de cet indicateur traduit une tendance à la densification de l'habitat.

Concernant le nombre de branchements, la baisse sur l'exercice 2023 s'explique selon l'exploitant par des « *règles de gestion des indicateurs "branchements" ont évoluées en étant plus strictes sur notre processus de comptabilisation des branchements (Exclusion des sites créés en double, des sites fictifs ne servant qu'en facturation, etc....). En parallèle, cette démarche a été accompagnée d'une importante opération de mise en qualité de notre base patrimoniale. Cela peut conduire à une variation plus importante cette année entre les valeurs de l'année N et celle de l'année N-1* »

En 2024, le nombre de branchements et de compteurs repart à la hausse, en cohérence avec la dynamique sur le nombre de clients.

Un nombre de nouveaux compteurs plus important que le nombre de nouveaux branchements est recensé durant l'exercice 2024 : une explication peut résider dans le développement d'habitats collectifs (avec compteurs divisionnaires) plutôt que d'habitats individuels.

B.2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

B.2.1. Ressources alimentant le service de distribution

Le Syndicat dispose de 5 ressources en service, listées et décrites dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Descriptif des ressources exploitées par le SEDR

Ressources en eau	Usine Teyssonne	Captage La Négociale	Usine Les Reys de Saulce	Captage Juston	Val Brian
Commune	Grâne	Loriol-sur-Drôme	Saulce-sur-Rhône	Savasse	Grâne
Date de mise en service	1978	1972	1972	1992	-
Provenance de l'eau / type de prélèvement	Forage profond (8,3 m) Alluvions de la vallée de la Teyssonne	Forage profond (21,3 m) Nappe alluviale de la Drôme	Puits (13,8 m)	Forage profond (97 m) Aquifère calcaires barrémo-bédouliens	Source vauclusienne
Capacité de production	360 m³/j	1 800 m³/j	1 350 m³/j	2 880 m³/j	500 m³/j
Périmètres de protection conformes	Oui (22/04/94)	Oui (12/07/1974 puis 15/11/88, en cours de révision)	Oui (4/10/88, remplacé par une DUP de 2013)	Oui (2005)	Oui (22/08/78)
Capacité de prélèvement	18 m³/h	3 pompes de débit nominal 70 m³/h	3 pompes 90 à 120 m³/h	120 m³/h	
Type de traitement	Chloration chlore gazeux	Chloration chlore gazeux	Chloration chlore gazeux	Chloration chlore gazeux	Chloration eau de Javel

Aucune évolution notable du fonctionnement de l'alimentation par les ressources n'est signalée pour l'exercice 2024.

Pour rappel, des études ont été conduites pour la recherche d'une nouvelle ressource sur le territoire de Loriol-sur-Drôme, dans le quartier des Daumes. La réflexion du Syndicat se poursuit sur la meilleure solution technique à adopter pour conforter son alimentation en eau potable. La régularisation administrative du captage de la Négociale est en cours.

Le suivi des niveaux des nappes souterraines a été poursuivi en 2024 suite aux sécheresses estivales marquées de 2022 et 2023.

B.2.2. Total des volumes prélevés/produits sur les ressources

Les volumes prélevés/produits par les différentes ressources du territoire sont présentés ci-dessous :

Tableau 7 : Volumes prélevés sur chaque ressource

Ressource	Volumes prélevés en 2020 (m³)	Volumes prélevés en 2021 (m³)	Volumes prélevés en 2022 (m³)	Volumes prélevés en 2023 (m³)	Volumes prélevés en 2024 (m³)	Evolution
Volumes prélevés (m³) – V1	1 320 868	1 300 319	1 256 626	1 200 677	1 186 260	-1.2%
dont Val Brian	87 505	64 793	75 461	63 782	16 534	-74.1%
dont Teyssonne	58 470	58 030	57 801	53 188	51 825	- 2.6%
dont Négociale	514 484	546 893	507 500	509 369	562 984	+10.5 %
dont Reys de Saulce	288 600	263 788	285 572	260 401	236 089	-9.3 %
dont Juston	371 809	366 815	330 292	313 937	318 828	1.6 %

* Il s'agit des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

Les volumes prélevés ont **diminué de 1,2% entre 2023 et 2024**, suivant la même tendance (bien que moins marquée) observée entre 2021 et 2022 (-3,4%) puis entre 2022 et 2023 (-4,5%).

La tendance est donc inverse à celle du nombre d'abonnés, qui a augmenté en 2024.

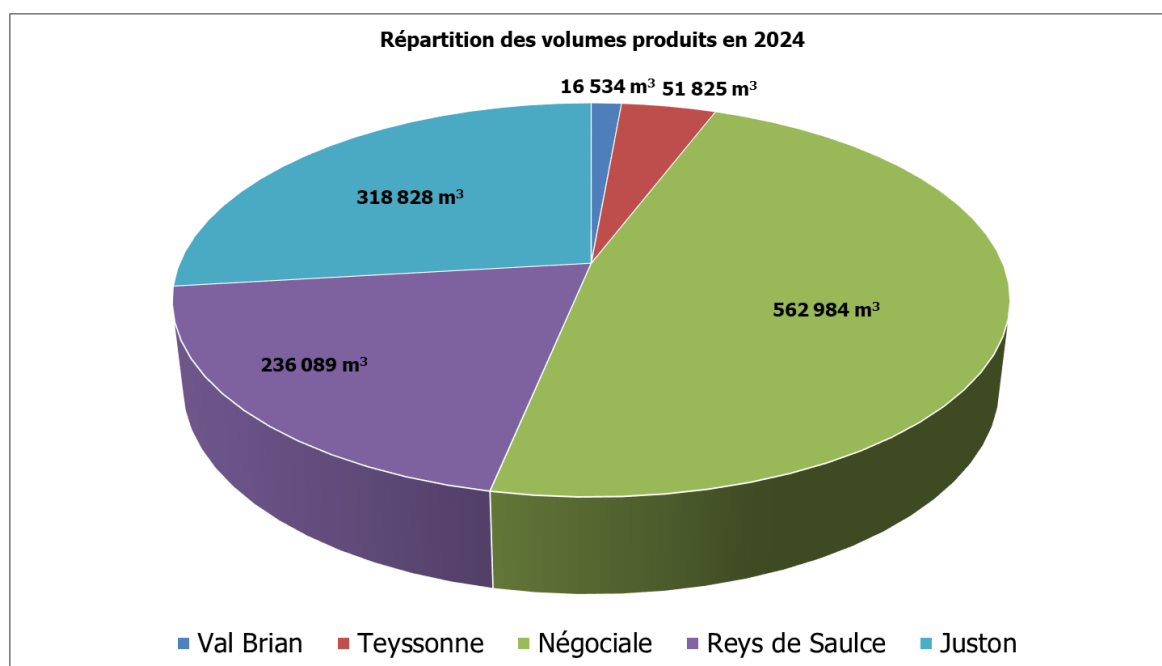


Figure 3 : Répartition par ressources des volumes produits sur l'exercice 2024

Le captage de La Négociale représente près de 47,5% de la production totale en 2024, soit une proportion un peu plus importante que lors des exercices antérieurs.

Cela s'explique notamment par la moindre mobilisation de la source de Val Brian, soumise cette année à des problématiques de qualité.

B.2.3. Système de traitement en place

Une chloration est mise en place au niveau de chacun des ouvrages de production d'eau.

Tableau 8 : Traitement de l'eau

Ressource	Traitement
Source de Val Brian	Chloration à l'eau de javel
Forage de Teyssonne	Chlore gazeux
Forage de Négociale	Chlore gazeux
Forage des Reys de Saulce	Chlore gazeux
Forage de Juston	Chlore gazeux

De fait, chacune des unités de distribution possède une installation de traitement. Il n'existe pas de dispositif de rechloration à ce jour sur le réseau du SEDR.

B.2.4. Volumes mis en distribution – importés - exportés

Les volumes suivants ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2024:

Tableau 9 : Evolution des volumes mis en distribution, importés et/ou exportés

Volumes	Volumes en 2020 (m³)	Volumes en 2021 (m³)	Volumes en 2022 (m³)	Volumes en 2023 (m³)	Volumes en 2024 (m³)	Evolution
Volumes produits – V1 (1)	1 320 868	1 300 319	1 256 626	1 200 677	1 186 260	- 1.2%
Volumes importés – V2 (2)	0	0	0	0	0	- %
Volumes exportés – V3 (3)	858	1 244	921	1 097	2 304	+ 110.0 %
Volumes mis en distribution (1+2+3) – V4	1 320 010	1 299 075	1 255 705	1 199 580	1 183 956	- 1.3 %

Les volumes exportés ont augmenté très nettement en 2024, dans des proportions qui restent toutefois très faibles comparativement aux volumes produits à l'échelle du syndicat.

Aucun volume n'a été importé en 2024, comme les années précédentes.

Les volumes mis en distribution diminuent en adéquation avec la baisse des volumes prélevés/produits.

B.2.5. Volumes consommés autorisés – volumes consommés – autres volumes

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Les volumes comptabilisés correspondent aux consommations des abonnés.

Les volumes non comptabilisés se répartissent entre volume de service et volume de consommation sans comptage.

Tableau 10 : Volumes consommés autorisés – Volumes consommés – Autres volumes

Volumes*	Volumes - 2020 (m³)	Volumes - 2021 (m³)	Volumes - 2022 (m³)	Volumes - 2023 (m³)	Volumes - 2024 (m³)	Evolution
Volumes mis en distribution (m³) – V4	1 320 010	1 299 075	1 255 705	1 199 580	1 183 956	-1.3 %
Volumes consommés (m³) – V7	862 295	793 703	836 193	825 785	821 297	-0.5%
Volumes livrés gratuitement avec comptage (m³)	22 530	54 326	45 659	18 968	43 083	+127.1%
Volumes consommés sans comptage (m³) – V8	9 918	10 918	9 680	9 425	9 432	+0.1%
Volumes de service (m³) – V9	19 549	21 497	18 351	18 615	21 570	+ 15.9 %
TOTAL – volumes consommés autorisés (m³) – V6	914 292	880 444	909 883	872 793	895 382	+2.6 %

* Volumes comptabilisés sur la période comprise entre deux relèves ramenés sur 365j, afin de répondre aux exigences du décret.

Les volumes consommés autorisés ont augmenté en 2024 dans une tendance inverse à celle constatée sur les volumes produits.

Cette augmentation ne provient pas de la consommation des abonnés (volumes consommés), qui est en légère baisse, mais davantage des volumes livrés gratuitement qui connaissent une nette hausse, principalement en lien avec des volumes dégrevés plus conséquents.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **109,97 m³/abonné au 31/12/2024** (contre 112,46 m³/abonné au 31/12/2023 et 115,43 m³/abonné au 31/12/2022). Cette baisse relativement constante du ratio de consommation depuis 2022 est cohérente avec celle des volumes consommés et la hausse du nombre d'abonnés : elle reflète un effort de réduction des consommations unitaires des abonnés.

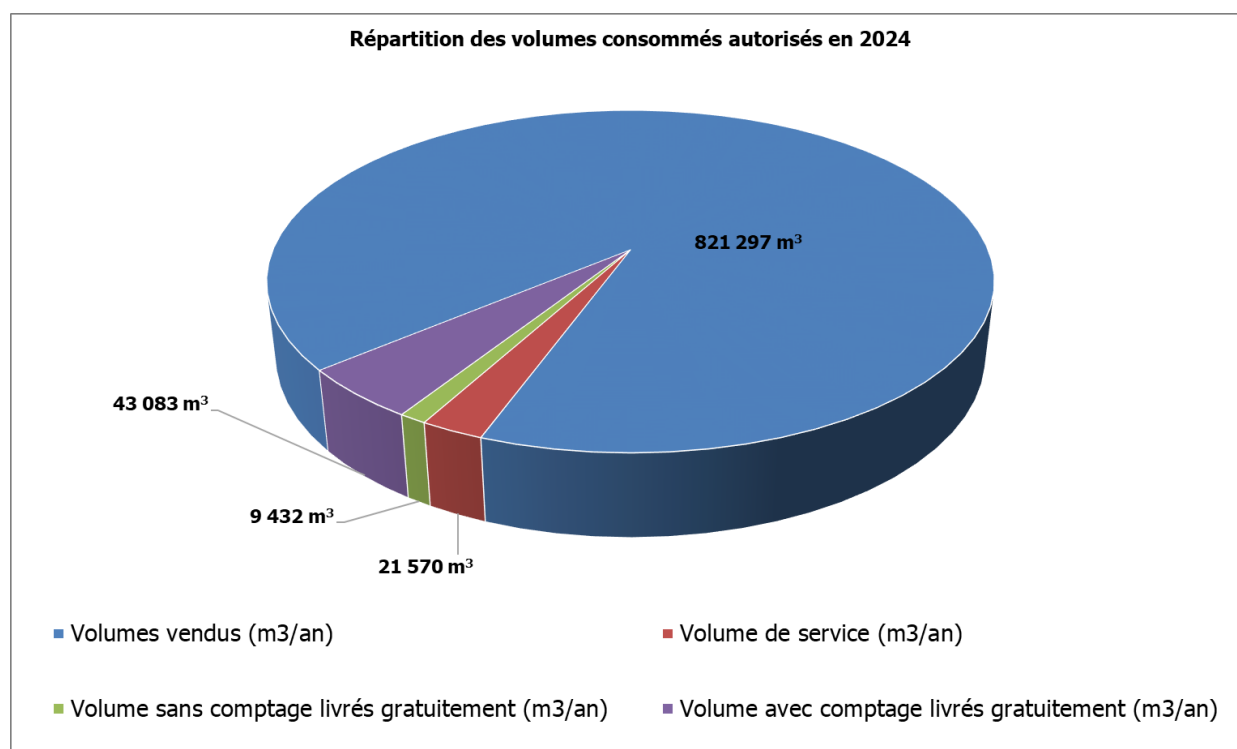


Figure 4 : Répartition des volumes consommés autorisés en 2024

La proportion importante des volumes livrés gratuitement avec comptage (dégrèvements, gestes commerciaux, etc.) et des volumes de service (nettoyage des réservoirs, purges, etc.) dans les volumes consommés autorisés avait été relevée en 2020 et 2021, ainsi qu'en 2022. L'exercice 2023 marquait une réelle baisse de cette proportion (5,4%), les volumes livrés « gratuitement » avec comptage étant en nette diminution.

En 2024, cette part des volumes livrés gratuitement avec comptage et des volumes de service reprend de l'importance (7,2%), du fait de dégrèvements pas forcément plus nombreux mais qui concernent des volumes plus conséquents.

Les pertes en eau du service baissent de manière significative par rapport à 2023 (et encore davantage par rapport à 2021 et 2022) avec une **réduction de l'ordre de 38 200 m³ (-11,7% entre 2023 et 2024)** pour atteindre 288 574 m³ (326 786 m³ en 2023/ 345 822 m³ en 2022 – V5).

Cela est lié la baisse des volumes mis en distribution contrastant avec la hausse des volumes consommés autorisés cette année.

A noter que les efforts produits conjointement par le syndicat et son délégataire ont permis de **réduire le volume de pertes en eau de près de 29% depuis 2020**.

B.2.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024

Les volumes mis en œuvre à l'échelle du syndicat sont les suivants :

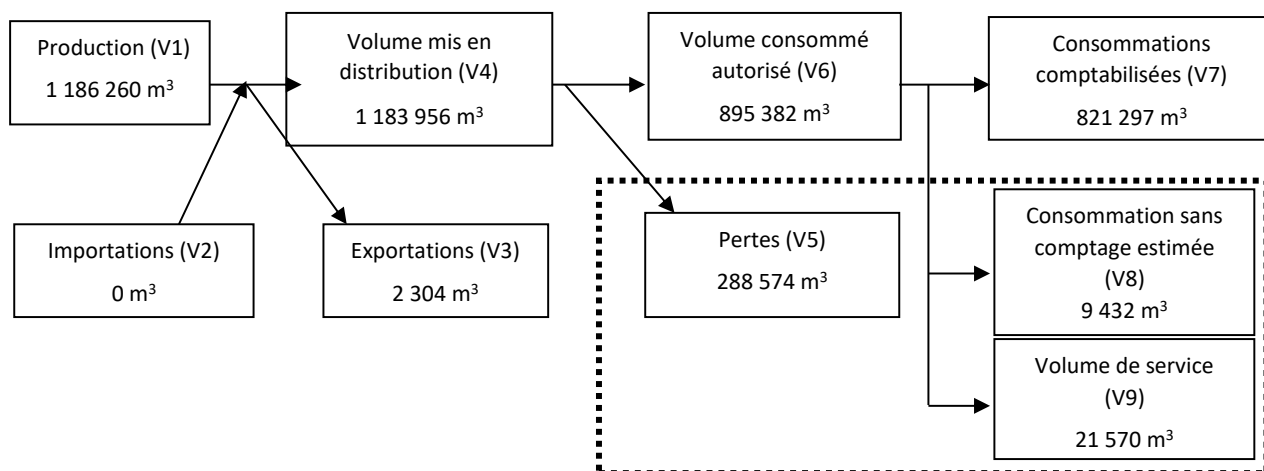


Figure 5 : Volumes du cycle de l'eau potable 2024

B.3. ETAT DU PATRIMOINE

B.3.1. Réservoirs

Sur le territoire, le service de distribution d'eau s'appuie sur 18 ouvrages de stockage. Leur répartition par Unité de Distribution (UDI) est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Ouvrages de stockage du SEDR

UDI	Réservoir	Stockage (m³)
Teyssonne	Chabanas	100 m³
	Malaire	260 m³ (60+200)
Négociale - Val Brian	Puy Petit	1 000 m³(2*500)
	Colombier	500 m³(2*250)
	Desbrun	200 m³
	Boisset	200 m³
	Les Vincentes	50 m³
	Sahy	100 m³
	Chauras	1 000 m³(2*500)
Reys de Saulce	Les Pins	500 m³
	Les Charges	300 m³
Juston	Vieux Village	700 m³(500+2*100)
	Plaisance	200 m³ (2*100)
	Boussiers	200 m³
	Condillac	300 m³ (200+100)
	St-Didier	500 m³
	Les Tourettes	25 m³
TOTAL		6 115 m³

En 2024, la capacité globale de stockage, à l'échelle du SEDR, est restée stable par rapport à 2023.

B.3.2. Stations de pompage ou de surpression

Le service de distribution d'eau est équipé de 7 stations de pompage, accélérateurs et surpresseurs. Leur répartition est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Ouvrages de pompage ou de surpression du territoire du SEDR

UDI	Ouvrage	Débit des pompes (m³/h)
Négociale- Val Brian	Accélérateur de Grâne	7
	Réservoir-Surpresseur Les Vincentes	7
	Surpresseur réservoir Boisset/Grane	8
Reys de Saulce	Relais réservoir Chauras	25
Juston	Relais réservoir Les Charges	25
	Relais réservoir Plaisance	10
	Réservoir reprise St-Didier	2.5

Aucune évolution notable du fonctionnement n'est répertoriée en 2024. Le refoulement depuis la reprise de Plaisance vers le réservoir Boussiers est toujours by-passé.

B.3.3. Réseaux

Le réseau de distribution de la commune s'étend dans sa globalité sur **390,8 km** en 2024. Cela représente environ 0.32 km de plus qu'à la clôture de l'exercice 2023.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau potable évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- ✓ Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ L'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

L'ICGP du service d'eau potable du territoire du SEDR s'élève à 110.

Tableau 13: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Source : RAD 2024)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2023
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	100
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

Les 10 points manquants portent sur la « localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux ».

La localisation des ouvrages annexes a été acquise en 2023/2024 avec le géoréférencement en classe A des affleurants. La localisation des servitudes sur le plan des réseaux fera l'objet d'un travail du délégataire en 2025, afin d'acquérir une note de 10 sur 10.

B.3.4. Accessoires du réseau

Le tableau suivant détaille les accessoires de réseau du SEDR recensés pour l'exercice 2024 vis-à-vis de l'exercice 2023.

Tableau 14 : Evolution du nombre d'accessoires de réseaux en 2024

Accessoires	Nombre en 2023	Nombre en 2024	Evolution 2024/2023
Débitmètres	29	29	(0.0%)
Détendeurs/stabilisateurs	48	48	(0.0%)
Compteurs de sectorisation	42	43	+ 1 compteurs (2.4%)
Mesures de pression	3	3	(0.0%)
Régulateurs de débit	3	3	(0.0%)
Vannes	1 552	1 560	+8 vannes (+0,5%)
vidanges, purges, ventouses	832	843	+ 11 organes (+1.3%)

De légères variations à la hausse sur le patrimoine des accessoires de réseau sont à noter. Cela peut être dû à des ajustements techniques du délégataire, à une correction de l'inventaire et/ou à une meilleure connaissance acquise sur le patrimoine au fil de l'eau.

B.3.5. Travaux réalisés

B.3.5.1. Travaux réalisés par le syndicat

Les travaux (y compris prestations liées par exemple de maîtrise d'œuvre) réalisés par le syndicat, les subventions perçues et le reste à réaliser pour l'année 2024 sont présentés ci-après.

Tableau 15 : Travaux réalisés en 2024 par le syndicat

INTITULE PROJET	MONTANT REALISE (en € HT)	SUBVENTIONS / PARTICIPATION FINANCIERE (en € HT)	Descriptif	Précisions sur les travaux/études réalisés
PRG AEP 2023	378 716.71	33 407.00	Travaux	Travaux avenue du Général de Gaulle à Lorient Renouvellement réseau chemin de Combemaure à Grâne Renouvellement et renforcement chemin de Flandin à Lorient Renouvellement chemin de côte Roide à Savasse
PRG AEP 2022	4 294.27	-	Travaux	Clôture financière des travaux 2022 à la Coucourde
Eco eau 2021	153 894.38	34 542.00	Travaux	Renouvellement branchements quartier de Vincentes à Clionsclat Renouvellement réseau quartier La Verrière à Grâne

INTITULE PROJET	MONTANT REALISE (en € HT)	SUBVENTIONS / PARTICIPATION FINANCIERE (en € HT)	Descriptif	Précisions sur les travaux/études réalisés
PRG AEP 2021	6 373.57	-	Travaux	Clôture financière des travaux 2021
Economie d'eau 2023	190 751.80	22 884.00	Travaux	Modulation de pression dans le réseau à Grâne, Loriol, Mirmande, Saulce et Savasse
PRG AEP 2024	63 889.20	-	Travaux	Remplacement de Bouches à clés à La Coucourde Suppression antenne avenue Charles de Gaulle Renouvellement et renforcement réseau RD104 à Grâne
Déviation RN7 Livron/Loriol	248 098.76	-	Travaux	-
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)	95 367.22	55 725.00	Etudes	Fin du SDAEP
DUP Négociale	5 080.14	7 250.00	Etudes	Régularisation administrative du captage
TOTAL	1 146 466.05 € HT	153 808 € HT	-	-

B.3.5.2. Travaux délégués

Dans le cadre de ce contrat, l'exploitant a réalisé les opérations suivantes :

Tableau 16 : Travaux réalisés par le délégataire

Service	Consistance	Nombre	Montant
Territoire du SEDR	Renouvellement Equipements électromécaniques	12	47 292,57 €
	<i>Captage La Négociale – Pompe 3</i>		13 815,69 €
	<i>Usine Reys de Saulce – Platine inversion chlore</i>		7 660,25 €
	<i>Usine Reys de Saulce – Chloromètre 1</i>		2 080,96 €
	<i>Usine Reys de Saulce – Chloromètre 2</i>		2 080,96 €
	<i>Usine Teyssonne – Canne aspiration pompe 1</i>		503,62 €
	<i>Source Val Brian – Débitmètre sortie source</i>		1 742,45 €
	<i>Réservoir Boisset (Grâne) – Vanne alimentation bâche reprise</i>		1 587,82 €
	<i>Réservoir Chauras – Vessie ESP pour décennale</i>		794,59 €
	<i>Réservoir Plaisance - Télétransmission</i>		1 411,97 €
	<i>Réservoir Malaire – Sonde niveau Vieux réservoir</i>		533,65 €
	<i>Réseau Loriol – Vanne Route de Grâne</i>		9 171,59 €
	<i>Réseau Loriol – Télétransmission Compteur le Colombier</i>		1 411,97 €
	Renouvellement branchements	9	32 185 €
	Renouvellement compteurs	278	21 397,63€
	<i>Compteurs DN 12 à 15 mm</i>	275	-
	<i>Compteurs DN 20 à 40 mm</i>	1	-
	<i>Compteurs de DN supérieur à 40 mm</i>	2	-
	Renouvellement accessoires réseaux	6	3 379 €

Les travaux effectués par le délégataire sont majoritairement en ligne avec ses obligations contractuelles.

L'exercice 2024 a été marqué par quelques renouvellements sur des équipements à forte valorisation, tels que l'une des pompes du forage de la Négociale ou la vanne de la Route de Grâne.

Le délégataire poursuit le renouvellement régulier des branchements et compteurs afin de pérenniser le bon fonctionnement de ce patrimoine.

B.4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

B.4.1. Indice Linéaire de Pertes (ILP) et rendement de réseau

B.4.1.1. Définition des ratios

Les différents ratios utilisés pour caractériser l'état du réseau d'eau potable sont déterminés dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Détermination des ratios caractéristiques

Rendement net	$Rdt_{net} = \frac{\text{Volume consommé autorisé}}{\text{Volume distribués}}$
Indice Linéaire de Consommation	$ILC = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$
Indice Linéaire de Pertes	$ILP = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$
Indice Linéaire des volumes non-comptés	$ILVC = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$

Le calcul de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) permet de déterminer le type de réseau de la commune selon la délimitation suivante.

Tableau 18 : Caractérisation du réseau selon l'ILC

Rural	$0 < ILC < 10$
Intermédiaire	$10 < ILC < 30$
Urbain	$ILC > 30$

En fonction de l'ILC, la qualité du réseau peut être appréhendée à partir de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) dont les valeurs sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Caractérisation de l'état du réseau selon l'ILP

	Satisfaisant	Assez satisfaisant	Médiocre	Préoccupant
Rural	$ILP < 2$	$2 < ILP < 3$	$3 < ILP < 5$	$ILP > 5$
Intermédiaire	$ILP < 6$	$6 < ILP < 8$	$8 < ILP < 11$	$ILP > 11$
Urbain	$ILP < 10$	$10 < ILP < 13$	$13 < ILP < 16$	$ILP > 16$

B.4.1.2. Ratios caractéristiques du réseau

Les ratios caractéristiques du service sont les suivants :

Tableau 20 : Evolution de l'ILP, de l'ILC et du rendement

Paramètre	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution 2024/2023
ILP (m ³ /j/km)	2,87	2,96	2,44	2,29	2,02	- 0,27 m ³ /j/km
ILC (m ³ /j/km)	6,5	6,3	6,4	6,1	6,3	+ 0,2 m ³ /j/km
Rendement de réseau (%)	69,28 %	67,81 %	72,48 %	72,78 %	75.67 %	+2.89 points

L'objectif global de performance assigné en 2024 dans le contrat de délégation de service public sur l'indicateur ILP est atteint (objectif à 2,25). La tendance à la baisse depuis 2020 sur cet indicateur est **très positive**. Une progression par rapport à 2023 sur l'UDI Négociale-Val Brian est constatée, à contrario des autres secteurs :

Tableau 21 : Evolution de l'ILP par secteur

Ressource	Objectif ILP 2023	Valeur 2023	Objectif ILP 2024	Valeur 2024
Juston	1,8	2,44	1,8	1,81
Reys de Saulce	2,5	3,93	2,0	2,47
Négociale-Val Brian	2,9	1,70	2,9	2,43
Teyssonne	0,8	1,04	0,8	0,72

L'objectif n'est pas atteint sur l'UDI Reys de Saulce mais la tendance est très positive en 2024 par rapport à 2023. Concernant l'UDI Juston, la valeur objectif est presque atteinte et une même tendance à la baisse est observée.

Sur les autres UDI, l'ILP objectif est atteint.

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est caractéristique d'un **réseau de type rural** (6,3 m³/j/km). Par conséquent, tenant compte du tableau de classification ci-dessus, le réseau est jugé en **état assez satisfaisant**, très proche de basculer en état satisfaisant.

Le rendement est en nette progression d'environ 2,9 points pour l'exercice 2024, conjointement à la baisse de l'ILP. Cela permet de poursuivre la dynamique positive en marche depuis 2021.

Pour information, le rendement Grenelle s'élève à 66,26 pour le réseau du SEDR en 2023.

La modulation/régulation des pressions, mises en place fin 2024, et le programme de travaux conduits par le SEDR doivent encore permettre l'amélioration de ces indicateurs sur l'exercice 2025.

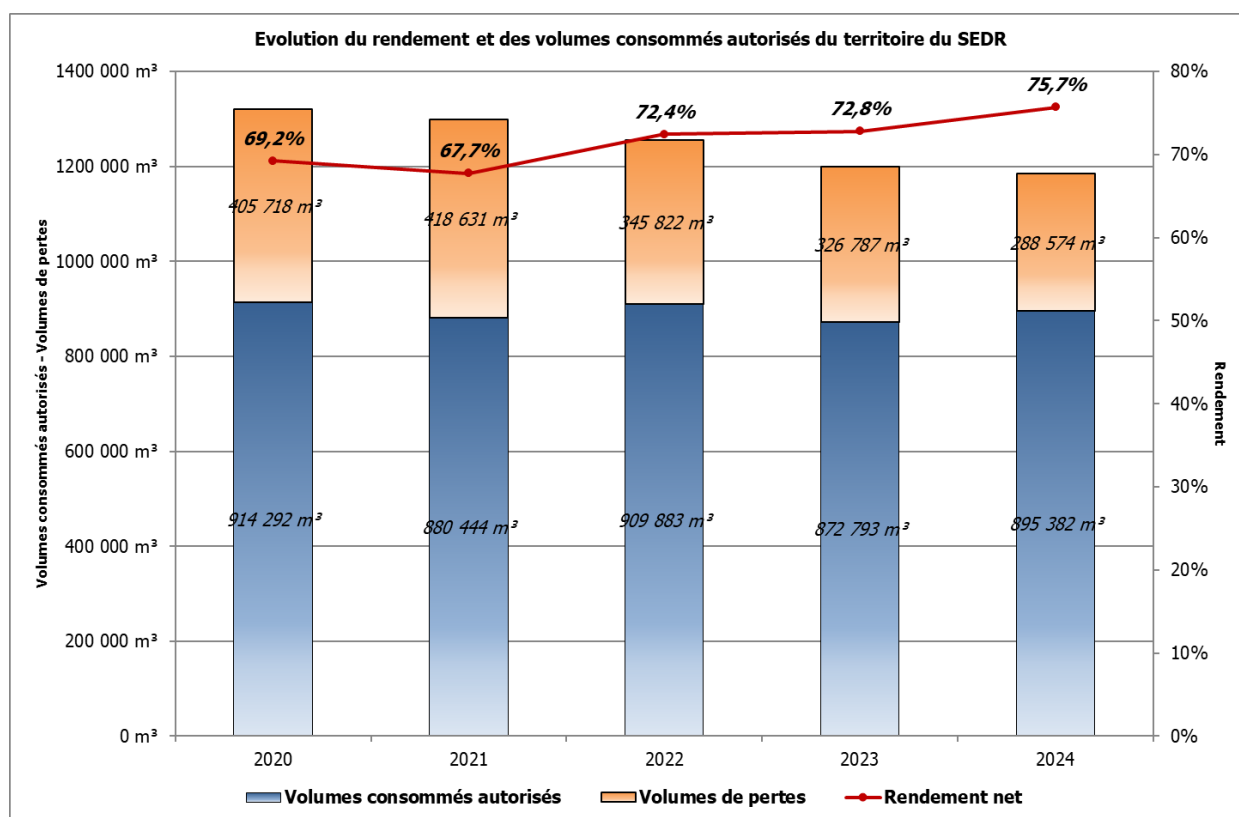


Figure 6 : Evolution des volumes consommés autorisés, de pertes et du rendement du SEDR

B.4.2. Renouvellement de branchements plomb

Parmi les 9 renouvellements de branchements réalisés en 2024, aucun n'a été concerné par le remplacement de tronçons en plomb selon les informations délivrées par l'exploitant.

B.4.3. Nettoyage des réservoirs

Le SEDR souhaite ne plus voir effectuer ces nettoyages au mois de Juin, qui correspond à une période de forte consommation.

En 2023, tous ont également été nettoyés. Ces derniers ont eu lieu principalement en mai puis en juin et en octobre, régis encore cette année par les arrêtés sécheresse.

En 2024, les lavages de l'ensemble des réservoirs ont été anticipés en Avril et Début Mai de l'exercice.

B.4.4. Recherche de fuites

La recherche de fuites constitue un des principaux leviers d'amélioration des indicateurs des performances du service.

263,6 km de réseau ont été couverts en recherche de fuites en 2024, soit un volume constant par rapport à 2023 (263,5 km pour un objectif de 105 km/an).

14 fuites ont ainsi été détectées et réparées suite à cette recherche, dont 4 sur le réseau.

Plus largement, un **total de 116 fuites a été réparé** sur l'exercice 2024 (146 en 2023), réparti comme suit :

- ✓ 27 fuites sur réseau (32 en 2023) ;
- ✓ 18 fuites sur branchements (24 en 2023) ;
- ✓ 71 fuites sur système de comptage (90 en 2023).

Le nombre de réparations de fuites sur réseau est en baisse par rapport à 2023.

L'impact des réparations de fuite sur le rendement se fait généralement sentir sur l'exercice suivant ces réparations.

B.4.5. Consommation électrique

L'évolution de la consommation électrique du service est détaillée ci-après entre 2020 et 2024 :

Tableau 22 : Evolution de la consommation électrique du service

Paramètre	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Evolution 2024/2023
Consommation électrique (kWh)	1 005 339	1 040 647	932 202	963 415	990 224	+2,8%

La consommation énergétique a augmenté (+2,8%) en 2024 par rapport à 2023, dans une tendance inverse aux volumes produits du service (-1,2%).

Cela s'explique principalement par la sollicitation plus importante du captage de la Négociale (+12,6% de consommation énergétique pour +10,5% de prélèvement supplémentaire) au dépend de la source de Val Brian.

B.5. QUALITE DE L'EAU

B.5.1. Qualité de la ressource

La qualité de l'eau produite est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation.

En 2024, les analyses du contrôle sanitaire ont été réalisées sur les ressources du syndicat. Elles portent sur :

- ✓ 16 bulletins et 71 paramètres microbiologiques ;
- ✓ 16 bulletins et 1 080 paramètres physico-chimiques.

Une surveillance est par ailleurs assurée directement par le délégataire sur un panel plus restreint de paramètres.

Le bilan de conformité sur les eaux produites est le suivant :

- ✓ 100% de conformité bactériologique ;
- ✓ 100% de conformité physico-chimique.

3 échantillons prélevés dans le cadre du contrôle sanitaire ont toutefois montré un dépassement des valeurs de référence respectivement sur le paramètre Equilibre calco-carbonique, sur le carbone organique total (Val Brian) et sur les coliformes (Savasse).

Ces dépassements sont très épisodiques.

Le dépassement sur la source de Val Brian n'a eu aucun impact car elle n'était pas exploitée sur cette période.

Une analyse de contrôle après la contamination bactériologique à Savasse a permis de constater le retour à la normale de la qualité de l'eau.

B.5.2. Qualité de l'eau distribuée

A l'instar de l'eau produite, la qualité de l'eau distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation.

En 2024, les analyses du contrôle sanitaire ont été réalisées en plusieurs points de distribution du territoire. Elles portent sur :

- ✓ 48 bulletins et 288 paramètres microbiologiques ;
- ✓ 48 bulletins et 810 paramètres physico-chimiques.

Une surveillance est par ailleurs assurée directement par le délégataire sur un panel plus restreint de paramètres.

Le bilan de conformité sur les eaux distribuées est le suivant :

- ✓ 100% de conformité bactériologique ;
- ✓ 100% de conformité physico-chimique.

5 dépassements des références de qualité ont toutefois été répertoriés : ils concernent tous un dépassement de la température référence de 25°C ? en raison des chaleurs estivales.

Une campagne d'analyses sur les paramètres PFAS au niveau des captages du territoire a été également réalisée en fin d'exercice 2024. Aucune problématique en lien avec ce paramètre n'a été relevée, seuls des traces résiduelles ont pu être mesurées.

C. TARIFICATION DE L'EAU ET ELEMENTS FINANCIERS

C.1. MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- ✓ Une **part fixe** (ou abonnement), payable d'avance semestriellement et **fonction du diamètre du compteur** :
 - Pour les DN 12 mm et DN 15 mm ;
 - Pour le DN 20 mm ;
 - Pour les DN 30 mm ;
 - Pour le DN 40 mm ;
 - Pour les DN 50 mm ;
 - Pour les DN 60 mm et DN 65 mm ;
 - Pour le DN 80 mm ;
 - Pour le DN 100 mm ;
 - Pour les DN supérieures à 100 mm.
- ✓ Une **part variable** proportionnelle à la consommation d'eau, payable à l'issu de la période de facturation, et basée sur une relève. Cette part variable est découpée en trois tranches de consommation, à savoir :
 - Une tranche de 0 à 50 m³ consommés
 - Une tranche à plus de 50 m³ jusqu'à 120 m³ consommés ;
 - Une tranche à plus de 120 m³ consommés.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par délibération du conseil syndical. Le prix de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2024 a été fixé le 12 avril 2023 par délibération. Ce tarif comprend :

- ✓ Une part fixe syndicale ;
- ✓ Une part variable syndicale selon le volume consommé et découpée en 2 tranches de consommation suivantes :
 - Une tranche de 0 à 120 m³ consommés
 - Une tranche à plus de 120 m³ consommés.

Par ailleurs, en 2024, sont appliquées les taxes et redevances suivantes (assises sur les volumes consommés) :

- ✓ Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau) ;
- ✓ Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) : 0,29 €/m³.

En 2025, elles seront substituées par les redevances suivantes suite à réforme des Agences de l'Eau :

- ✓ La redevance « Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau) » reste inchangée ;
- ✓ La redevance « Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) » disparaît et est remplacée par une redevance « Consommation d'eau potable : 0,43 €/m³.
- ✓ La redevance « performance des réseaux d'eau potable » est créée, avec un tarif modulé par coefficient : 0,05 €/m³*coefficient de modulation (neutralisé à 0,2 en 2025)

Le service est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

Tableau 23 : Détail des tarifs applicables au 01/01/2025

Facturation type pour le service de l'eau potable					
Éléments de facturation		01/01/2024	Éléments de facturation		01/01/2025
Part collectivité	Abonnement	33,42 €/an*	Part collectivité	Abonnement	33,42 €/an
	Consommation de 0 à 120 m³	0.7670 €/m³*		Consommation de 0 à 120 m³	0.7670 €/m³
	Consommation au-delà de 120 m³	0.7823 €/m³*		Consommation au-delà de 120 m³	0.7823 €/m³
Part délégataire	Abonnement DN 15 mm	58,28 €/an	Part délégataire	Abonnement DN 15 mm	60,30 €/an
	Abonnement DN 20 mm	61,26 €/an		Abonnement DN 20 mm	63,38 €/an
	Abonnement DN 25 mm	108,94 €/an		Abonnement DN 25 mm	112,70 €/an
	Abonnement DN 30 mm	190,65 €/an		Abonnement DN 30 mm	197,23 €/an
	Abonnement DN 40 mm	340,45 €/an		Abonnement DN 40 mm	352,21 €/an
	Abonnement DN 50 mm	490,25 €/an		Abonnement DN 50 mm	507,19 €/an
	Abonnement DN 60-65 mm	544,70 €/an		Abonnement DN 60-65 mm	563,51 €/an
	Abonnement DN 80 mm	680,90 €/an		Abonnement DN 80 mm	704,42 €/an
	Abonnement DN 100 mm	885,14 €/an		Abonnement DN 100 mm	915,73 €/an
	Abonnement DN > 100 mm	885,14 €/an		Abonnement DN > 100 mm	915,73 €/an
	Consommation de 0 à 50 m³	0,6178 €/an		Consommation de 0 à 50 m³	0,6391 €/an
	Consommation de 50 à 120 m³	0,7460 €/an		Consommation de 50 à 120 m³	0,7718 €/an
	Consommation au-delà de 120 m³	0,7810 €/an		Consommation au-delà de 120 m³	0,8079 €/an
Orga. publics	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)	0.0770 €/m³	Orga. publics	Préservation ressources en eau (Agence de l'Eau)	0,0770 €/m³
	Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0.2900 €/m³		Redevance consommation (Agence de l'Eau)	0,4300 €/m³
				Redevance performance réseau (Agence de l'Eau)	0,0100 €/m³
Taux de TVA		5,5 %	Taux de TVA		5,5 %

* Evolution de la structure tarifaire et de la surtaxe à compter du second semestre 2023 par délibération du conseil syndical en date du 12 avril 2023

C.2. FACTURE TYPE 120 M³

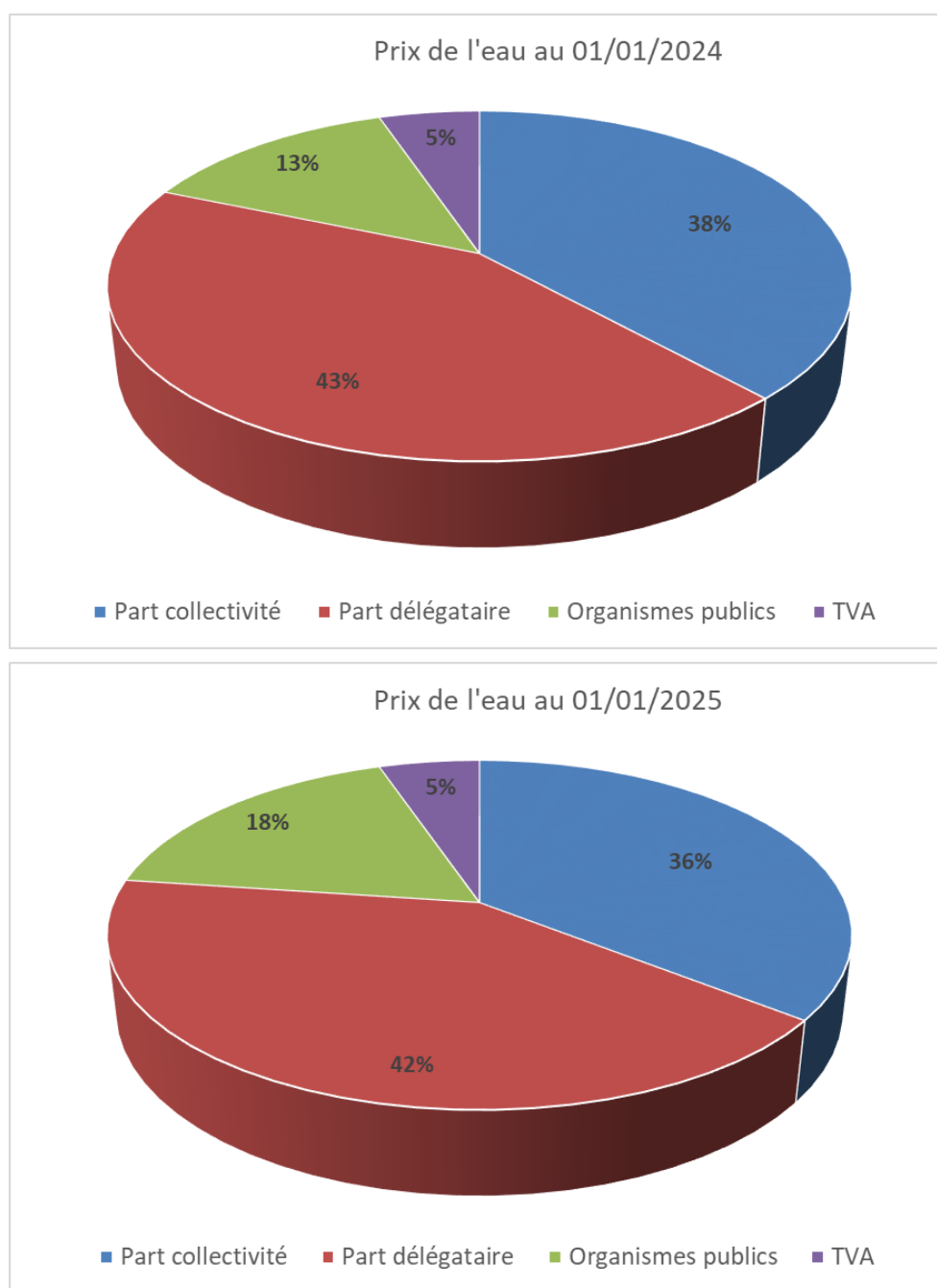
La facture type 120 m³ au 01/01/2025 pour un abonné disposant d'un compteur DN 15 mm se présente comme telle :

Tableau 24 : Prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m³

Facturation type pour le service de l'eau potable					
Facture 120 m³/an		01/01/2024		01/01/2025	
Part collectivité	Abonnement-	-	33.42 €/an*	-	33.42 €/an**
	Consommation de 0 à 120 m³	0.7670 €/m³*	92.04 €	0.7670 €/m³**	92.04 €
	Sous-total		125.46€		125.46€
Part délégataire	Abonnement	58.28 €/an	58.28 €	60.30 €/an	60.30 €
	Consommation de 0 à 50 m³	0.6178 €/m³	30.89 €	0.6391 €/m³	31.96 €
	Consommation de 51 à 120 m³	0.7460 €/m³	52.22 €	0.7718 €/m³	54.03 €
	Sous-total		141.39 €		146.29 €
Orga. Publics (Agence de l'Eau)	Redevance Bassin de prélèvement	0.0770 €/m³	9.24 €	0.0770 €/m³	9.24 €
	Redevance lutte contre la pollution	0.2900 €/m³	34.80 €	-	-
	Redevance consommation	-	-	0.4300 €/m³	51.60 €
	Redevance performance eau potable	-	-	0.0100 €/m³	1.20 €
	Sous-total		44.04 €		62.04 €
TOTAL HT			310.89 €		333.79 €
TVA (5.5 %)			17.10€		18.37 €
TOTAL TTC			327.99 €		352.16 €

*Nouveau tarif à compter de la seconde facturation de 2023, délibéré par le Comité Syndical le 12 avril 2023

Figure 7 : Répartition du prix de l'eau au 01/01/2024 et au 01/01/2025



La répartition sur le prix de l'eau appliqué au 01/01/2025 varie quelque peu de celui appliqué au 01/01/2024, le poids des redevances Agence de l'Eau étant un peu plus élevé.

C.3. RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes renseignées ci-dessous provient du rapport budgétaire 2024 du syndicat.

C.3.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement à la clôture de l'exercice budgétaire 2024 s'élèvent à 970 272.88 € pour le Syndicat des Eaux Drôme-Rhône.

C.3.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2024 s'élèvent à 973 613.95 € pour le Syndicat des Eaux Drôme-Rhône.

C.4. RECETTES DU DELEGATAIRE

Les recettes du délégataire sont présentées dans le cadre du Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE).

Tableau 25 : Recettes du délégataire

Service	Libellé	2021	2022	2023	2024	Evolution
SEDR – Service Eau Potable	Recettes parts fixes	428 620 €	438 980 €	461 690 €	488 280 €	+ 5,76%
	Recettes parts variables	525 850 €	562 250 €	564 420 €	580 660 €	+ 2,88%
	Cession d'eau	620 €	490 €	610 €	1 330 €	+118,03%
	Autres produits (incendie, matières de vidange, ...)	-	0 €	80 €	0 €	-100%
	Variation de la part estimée sur consommations	-6 190 €	90 680 €	-96 780 €	5 290 €	-
	Travaux attribués à titre exclusif	88 110	83 730	82 810	71 360 €	- 13.83%
	Produits accessoires	64 150	61 890	79 840	121 800 €	+52,56%
TOTAL		1 101 160	1 238 030	1 092 670	1 268 720	+16,11%

Les recettes du délégataire sont plus élevées en 2024 qu'en 2023, du fait des variations de la part estimée sur consommations légèrement positive (contre largement négative en 2023) puis de produits accessoires perçus plus importants.

C.5. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS

Les montants d'amortissement des immobilisations et des subventions pour l'exercice 2024 sont les suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissement des immobilisations	392 853 €	392 684 €	391 541 €	390 861 €	391 143 €
Amortissement des subventions	88 572 €	88 572 €	88 572 €	88 572 €	88 572 €

C.6. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 26 : Etat de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû au 01/01/N+1	1 297 143 €	1 200 599,58 €	1 101 636,16 €	1 000 157,15 €	896 070.54 €

Tableau 27 : Annuité de la dette

Capital restant dû au 01/01/2025	Annuités réglées en 2024		
	Capital	Intérêts	Total
896 070.54 €	104 086.61 €	32 355.77 €	136 442.38 €

La dette du Syndicat devrait s'éteindre en 2043.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

D.1. INDICATEURS VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance du service visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 28 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	2023	2024	Unité
SEDR – Service Eau Potable	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100	100	100	100	100	%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100	100	100	100	100	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	110	110	110	110	110	Valeur de 0 à 120
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	69.28	67.81	72.48	72,78	75.67	%
	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	P105.3	3.08	3.2	2.64	2,49	2,23	m³/km/j
	Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	2.87	2.97	2.44	2,29	2,02	m³/km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,63	0,39	Nc.	0,65	Nc.	%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	80	80	80	80	80	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0	0	0	0,0002	0	€

D.2. INDICATEURS NON VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance du service non visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 29 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	2023	2024	Unité
SEDR – Service Eau Potable	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	nc	nc	nc	nc	0	u/1 000 abonnés
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	98,3	91,8	95,7	95,5	88,9	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	1,11	2,7	2,59	3,46	3,25	%
	Taux de réclamations	P155.1	9,1	8,8	9,4	11,3	14,7	u/1 000 abonnés
	Durée d'extinction de la dette	P153.2	nc	10	22	21	20	Années

E. PROJETS A L'ETUDE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

L'essentiel des opérations projetées en 2025 est recensé dans le tableau suivant

Tableau 30 : Programme de travaux 2025

Commune	Descriptif
SEDR	Poursuite du contrôle de la DSP
	Poursuite de la régularisation administrative de la DUP du captage de la Négociale
Loriol	Renforcement du DN 200 rue Olivier de serre (Partie 1)
	Renouvellement et renforcement du réseau Chemin de Dauphins
	Renouvellement de réseau chemin de Saint Pierre (Partie 1)
	Modification du réseau Rue Truscott
Grane	Boissonas
	Renouvellement et renforcement du réseau sous RD 104 du quartier St Bardoux à l'accélérateur du cimetière
Savasse	Mise en place d'une ventouse sur le réseau du chemin de Serre Rond
Mirmande	Mise en place d'une ventouse sur le réseau de la Route des Buthiers

Le listing présenté ici n'est pas exhaustif. Cette liste correspond à un prévisionnel pour l'année 2025. Il est possible que certains travaux et/ou études soient réalisés ou se poursuivent ultérieurement et/ou que certains prévus ultérieurement soient anticipés.

F. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- ✓ Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2024, le délégataire a traité **3 dossiers de FSL** (3 également en 2023), aucune demande d'aides n'a toutefois abouti.

Par ailleurs, **44 demandes de dégrèvements ont été acceptées par le délégataire en 2024** selon l'application de la Loi Warsmann, dont certaines pour des volumes conséquents.